

Communauté d'agglomération Rochefort Océan



DOSSIER DE SUBVENTION AIDE AUX FESTIVALS

PIECES A FOURNIR

A l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Commission « Patrimoine, Développement culturel et Sport »
3 avenue Maurice Chupin – BP 50 224
17304 Rochefort Cedex

Avant la mise en œuvre de la manifestation

- Un courrier de demande de subvention adressé à M. Michel Gaillot, Vice-Président en charge du Patrimoine, du Développement culturel et du Sport
- Copie des statuts de l'association
- Copie du compte de résultat et du bilan financier du dernier exercice clos
- Relevé d'Identité Bancaire
- Budget prévisionnel dépenses/recettes de la manifestation

Après la mise en œuvre de l'événement

- Un courrier de demande de versement de la subvention, en notifiant le montant attribué
- Bilan financier daté et signé par le commissaire aux comptes ou le représentant légal de l'association
- Revue de presse de la manifestation
- Copie du (des) document(s) de communication de la manifestation mentionnant la participation financière de la Communauté d'agglomération et comportant le logo de cette dernière



Critères d'attribution de la subvention

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Communauté d'agglomération accompagne les porteurs de projet dans l'organisation de manifestations sur le territoire. Il s'agit de soutenir les événements dont l'impact au local est significatif et dont l'image peut être associée à terme à celle de l'agglomération.

La collectivité apporte son soutien en priorité aux festivals qui proposent :

- ⇒ Une direction artistique
- ⇒ Une programmation tout public
- ⇒ Un espace, un lieu original qui s'inscrit dans le temps
- ⇒ Une action structurante, avec un impact sur le territoire en terme de développement économique, social, touristique et culturel

La manifestation devra également prendre en compte les questions d'accessibilité des personnes en situation de handicap et de développement durable, et communiquer sur le soutien financier de la collectivité grâce au matériel de communication mis à disposition par le service Communication.

Modalités d'attribution de la subvention

La structure demandeuse devra déposer son dossier de demande de subvention au **minimum 2 mois** avant la manifestation.

Chaque demande de subvention sera examinée par la Commission « Patrimoine, Développement culturel et Sport ».

Un courrier sera ensuite adressé à la structure demandeuse pour l'informer de la décision prise après passage en Bureau communautaire.

Dans le cas d'une décision favorable, la structure demandeuse devra adresser à la Communauté d'agglomération un bilan financier, qualitatif et quantitatif suite au déroulement de la manifestation.

La collectivité versera la subvention suite à la réception de ces pièces.

Le montant de la subvention sera défini comme suit :

- Pour un événement ayant un budget inférieur à 20 000 € : Intervention de la Communauté d'agglomération à hauteur de 20% maximum du montant de l'opération plafonné à 2 500 € par opération et par an ;
- Pour un événement ayant un budget compris entre 20 000 € et 50 000 € : Intervention de la Communauté d'agglomération à hauteur de 12,5% maximum du montant de l'opération plafonné à 3 000 € par opération et par an ;
- Pour un événement ayant un budget supérieur à 50 000 € : Intervention de la Communauté d'agglomération à hauteur de 6% maximum du montant de l'opération plafonné à 4 000 €

par opération et par an.

Le montant de la subvention pourra être pondéré par des critères de dates, de lieu, de la part du subventionnement public/privé et d'accessibilité de la tarification.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association

Adresse du siège social

Numéro SIRET

Téléphone

Courriel

Personne en charge du dossier

Nom et prénom

Titre

Téléphone

Courriel

Moyens humains

Nombre d'adhérents

Nombre de bénévoles membres de l'association

Nombre de bénévoles impliqués dans la manifestation

Estimation du temps passé à l'organisation

Nombre de salariés en équivalent temps plein

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE :



PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation

1er édition

Renouvellement

Édition n°

Date(s)

Lieu(x)

Manifestation gratuite

Manifestation payante

Manifestation payante avec des temps gratuits

Descriptif

Objectifs visés / résultats attendus

Nombre de participants attendus

Joindre le programme pré-imprimé s'il existe



Caractère intercommunal de la manifestation

Communes concernées

Rayonnement territorial attendu

Caractère environnemental de la manifestation

Cochez les actions envisagées pour l'édition à venir de votre manifestation :

- Communication

- Limiter les impressions pour les outils de communication et l'organisation
- Limiter les aplats de couleur (quantité d'encre consommée)
- Sélectionner un imprimeur Imprim vert
- Imprimer sur du papier recyclé
- Imprimer avec de l'encre végétale
- Concevoir un site internet dédié à la manifestation ou relayer l'information sur un site existant
- Favoriser les mails pour les échanges entre les organisateurs/intervenants et pour les invitations

- Déplacements

- Informer sur le covoiturage sur les documents de communication
- Informer sur le transport collectif sur les documents de communication
- Mettre à disposition un parking vélo et des places réservées pour le co-voiturage

- Gestion des déchets

- Mettre en place le tri sélectif
- Informer et former le personnel de la manifestation sur la gestion des déchets
- Installer des cendriers sur le site

- Buvette / Restauration

- Privilégier les emballages recyclables (canettes, verre,...)
- Utilisation de vaisselle lavable (la CARO peut vous mettre à disposition des gobelets consignés)
- Promouvoir les productions locales et de saison

- Préservation du milieu

- Rendre le site dans l'état d'origine
- Limiter les nuisances sonores et visuelles
- Installer des toilettes sèches

- Énergie

- Réfléchir sur l'éclairage pour limiter les besoins en énergie
- Prendre la norme EURO 4 (si recours aux électrogènes)
- Utiliser des ampoules basse consommation

- Sensibilisation

- Communiquer sur la démarche environnementale de la manifestation
- Pour les plus jeunes, communiquer sur la base d'un jeu, d'une pièce de théâtre,...

- Autres actions

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez contacter :

Alexandra COUTURIER-RENAUDON – Service Environnement et Gestion des déchets

05 46 83 64 89 – mail : a.couturier@agglo-rochefortoccean.fr

Si vous souhaitez aller plus loin dans la valorisation de votre démarche environnementale, la Région Poitou-Charentes attribue un logo « Eco-festival ».

Plus de renseignements sur <http://www.poitou-charentes.fr/environnement/eco-manifestations>

Caractère social de la manifestation

Cochez les actions envisagées pour l'édition à venir de votre manifestation :

- Communication

- Mise en place d'une communication accessible (grands caractères, police facilement lisible, utilisation de pictogrammes,...)
- Invitations lancées auprès d'associations de personnes en situation de handicap
- Formation/sensibilisation des personnes à l'accueil



- Déplacements

Mise en place d'une chaîne de déplacement continue et en autonomie (du parking aux spectacles, en passant par la billetterie, les toilettes, la buvette,...)

Réservation de places de stationnement

- Accès aux spectacles

Traduction de spectacles en Langue des Signes

Mise en place du système d'audiodescription pour une projection de film

Réservation de places spécifiques pour les personnes en fauteuil

- Accès aux services et commodités

Mise à disposition de toilettes accessibles

Buvette accessible

Billetterie accessible

- Organisation générale

Travail avec des artistes handicapés

Mise en place d'un tarif préférentiel ou la gratuité pour les personnes accompagnatrices

- Autres actions

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez :

– Contacter Samantha BERTRAND – Service Tourisme / Technique

05 46 82 18 79 – mail : s.bertrand@agglo-rochefortoccean.fr

– Télécharger le Guide « Tourisme et Handicap » de Charente-Maritime Tourisme :

<http://devpro.en-charente-maritime.com/sites/devpro.en-charente-maritime.com/files/guide-accessibilite-cdt17-2009.pdf>



ATTESTATION SUR HONNEUR

Je soussigné (e) , représentant légal de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements afférents et certifie exactes les informations du présent dossier et des pièces justificatives ;
- Assure que figurera le logo de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan sur les documents administratifs et de communication de l'association ;
- S'engage à mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- S'engage à communiquer sur le soutien financier de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan en utilisant le matériel mis à disposition par le service Communication ;
- Et, précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte de l'association.

Fait le

à

Signature